

AR PREFECTURE

016-200054047-20180326-2018_03_26_02A-DE
Reçu le 03/04/2018

A) RESULTAT DE L'EXERCICE precede du signe + (excédent) ou – (déficit)	36 595.42
B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES Ligne 002 du compte administratif N – 1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	37 006.79
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	73 602.21
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement).....	187 402.16
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement	-186 804.00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0

AFFECTATION OBLIGATOIRE (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	73 602.21
1) AFFECTATION EN RESERVES R 1068	60 000.00
2) AFFECTATION EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT ligne 002	13 602.21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget assainissement 2018
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 30 mars 2018Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens